

## Actualités finances locales

### Calendrier post-électoral

En application de l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la date ultime pour la séance d'installation des conseils municipaux correspond au 23 mars 2008. Pour autant, s'agissant du vote du budget primitif, l'article L.1612-2 du CGCT précise que le délai limite est repoussé de deux semaines, soit le 15 avril, l'année du renouvellement des organes délibérants.

Ainsi que le rappelle la circulaire du 21 février 2008 (\*), parmi les premières décisions du nouveau conseil municipal, la désignation des délégués dans les établissements publics de coopération intercommunale figure en bonne place. En tout état de cause, elle doit intervenir avant le 18 avril dans la mesure où c'est là le jour ultime où expire le mandat des délégués sortants. S'agissant des syndicats mixtes, groupements « de second niveau », la date limite pour la première réunion de l'organe délibérant est fixée au 16 mai.

On se référera par ailleurs à cette même circulaire pour les modalités pratiques de délégations :

- délégations d'attributions du conseil municipal au maire (pour mémoire, c'est au 3° de l'article L. 2122-18 du CGCT qu'est mentionnée la délégation pour réalisation des emprunts et au 20° de ce même article pour la réalisation de lignes de trésorerie)
- délégations de signature aux fonctionnaires territoriaux (article L. 2122-19, R. 2122-8 et R. 2122-10 du CGCT).

(\*) Circulaire DGCL NOR/INT/B/08/00040/C portant rappel des mesures à prendre par les conseils municipaux à la suite de leur renouvellement général

## Infos économiques et financières

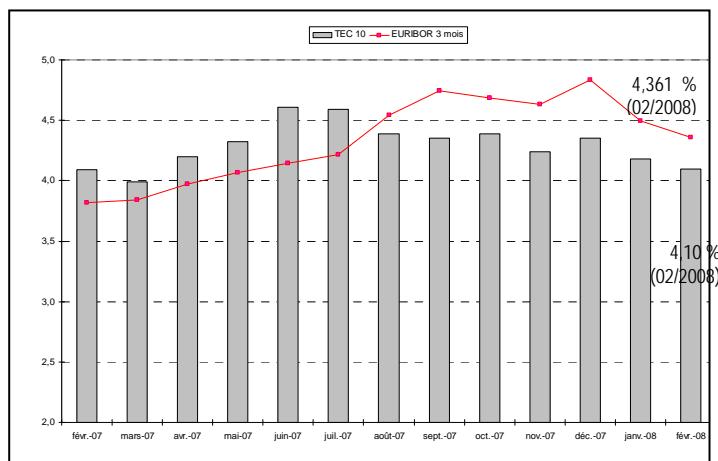
### Zone euro : dégradation des perspectives d'activité et baisse des taux en vue

L'environnement global s'est nettement dégradé à la charnière fin 2007 – début 2008. En particulier, le freinage de la croissance américaine s'est accentué et le risque de contagion au reste du monde s'est accru. En Europe, le climat des affaires dans tous les secteurs et tous les pays, pourrait être affecté par des chocs pesant sur l'activité : turbulences financières, euro fort, freinage de la croissance mondiale, flambée des prix des matières premières. Dans ce contexte, nos projections de croissance pour 2008 en zone euro et en France ont été revues à la baisse, à respectivement 1,6 % et 1,7 %.

Au plan monétaire, la banque centrale européenne (BCE) devrait acter ce ralentissement de l'activité et assouplir sa politique monétaire. Nous tablons sur une première baisse de taux de 25 points de base à partir du 2<sup>e</sup> trimestre, dans l'hypothèse probable d'un ralentissement de l'inflation. Par la suite, la BCE pourrait attendre d'avoir des signes tangibles de ralentissement de l'activité économique pour baisser à nouveau ses taux de 25 points de base. Selon nous, ce geste interviendrait plutôt en deuxième partie d'année. Le taux directeur s'établirait alors à 3,5 % à la fin 2008. Les marchés obligataires européens ayant déjà en partie intégré ce scénario, les taux longs européens devraient se maintenir au voisinage des 4% à l'horizon fin 2008.

Rédigé le 28 février 2008

### Évolution du TEC 10 et Euribor 3 mois (taux mensuels)



### Scénario prévisions de taux du



	2008			
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>ème</sup> trim.	3 <sup>ème</sup> trim.	4 <sup>ème</sup> trim.
Euribor 3 mois	4,30	3,95	3,70	3,70
Taux 10 ans	4,10	4,10	4,40	4,40
	2009			
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>ème</sup> trim.	3 <sup>ème</sup> trim.	4 <sup>ème</sup> trim.
Euribor 3 mois	3,70	3,70	3,80	4,30
Taux 10 ans	4,60	4,60	4,60	4,65

### Index du 3 Mars 2008

Euribor 3 mois	: 4,383 %	TEC 5	: 3,47 %
Euribor 1 an	: 4,379 %	TEC 10	: 4,01 %